



PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES D'ACCUEIL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MODER

Enregistrement des demandes d'accueil

Les demandes d'accueil sont à envoyer ou déposer au Service Gestion Familles de l'AASBR ou dans l'une des deux micro-crèches (La Walck – Uhrwiller) par mail ou courrier, ou via le site internet de l'Association (voir document « demande de réservation »).

Les demandes d'inscription sont prises à partir du 3^{ème} mois de grossesse.

Par ailleurs, le Relais d'Assistants Maternels situé à La Walck est à votre écoute dans le cadre d'une recherche d'un accueil chez un assistant maternel.

Les critères de priorité pour l'attribution d'une place d'accueil

L'accueil est prioritairement réservé aux enfants de familles résidant ou travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Moder.

Dans la limite des places disponibles dans l'établissement et sous réserve d'accord de la Communauté de Communes, des places pourront être attribuées aux enfants dont les parents ne résident pas ou ne travaillent pas dans la Communauté de Communes moyennant une majoration de tarif qui leur sera communiquée par l'établissement.

L'affectation des places se fait par ordre chronologique.

Toutes les places sont proposées en fonction de l'adéquation de la demande (âge des enfants, horaires sollicités...) avec l'offre disponible.